

d'étudier multilatéralement, peut-être sans aucun engagement initial, les genres de principes et d'ententes qui pourraient s'appliquer aux services, et notamment des concepts comme l'avantage comparatif dans le commerce des services, le règlement des différends, et le traitement NPF. Les travaux effectués pour le Groupe de travail pourraient faciliter cette étude.

5. La meilleure option semble consister à encourager les débats sur les services "commercialisés", c'est-à-dire à aborder les questions d'accès aux marchés étrangers plutôt que les questions d'établissement et d'investissement. Quoi qu'il en soit, il nous faudra sans aucun doute faire ressortir le fait que la notion de traitement national n'est pas facilement adaptable au commerce des services. Si ce concept y était automatiquement appliqué, de nombreux pays en souffriraient. Il semble être dans l'intérêt du Canada d'aborder les négociations sur les services dans l'optique d'une "approche par la base", comme cela s'est fait pour le commerce des marchandises.
6. D'après les indications qu'a recueillies le Groupe de travail en poursuivant les travaux qu'on lui avait confiés, il semble qu'il pourrait être utile d'envisager l'élaboration d'une politique nationale plus structurée à propos des services ainsi qu'une position canadienne globale vis-à-vis des secteurs des services et du commerce des services. Il faudrait pour cela agir en collaboration étroite avec les provinces et le secteur privé et bien coordonner les choses à Ottawa. Cette voie nous permettrait d'aborder, dans une optique à plus long terme, les problèmes d'accès aux marchés étrangers des services et d'identifier les marchés clés qui s'offriront à nos exportateurs dans la deuxième moitié de cette décennie et les années 90. Elle appuierait également le développement économique et l'emploi sur le plan national.
7. Pour des raisons économiques, constitutionnelles et politiques, les provinces s'intéressent de très près à de nombreux services et devront participer étroitement aux travaux qui se poursuivront dans ce domaine, bien qu'il soit encore trop tôt pour préciser la nature de cette participation. Il faudrait prendre des dispositions pour informer les provinces des résultats de l'étude du Groupe de travail et de l'orientation que prend la position du gouvernement.
8. On devrait mettre sur pied un programme d'information pour les milieux d'affaires et autres groupes du secteur privé qui ont manifesté un certain intérêt dans les travaux du Groupe et dont la coopération sera requise.